

L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle

Déclaration du groupe CGT

L'éducation populaire, on en parle mais elle est complexe à cerner comme à définir. Trop souvent, elle est évoquée lors de grandes crises sociales comme remède à ce qui n'a pas été mis en œuvre... avant ! C'est quand le manque, voire l'absence, de lien social est sur le devant de la scène et devient trop prégnant qu'elle est appelée à la rescousse, souvent priée de faire en lieux et places de services publics devenus inexistantes ou notoirement insuffisants.

Définir, embrasser l'ensemble du champ, y inclure ou pas et comment les organisations syndicales, les partis politiques : pas simple. C'est sans doute le rôle de défrichage incontournable lors d'un premier avis sur un sujet jamais traité par notre Conseil depuis sa création, ce qui est, au vu de sa composition, un paradoxe !

Pour la CGT, l'éducation populaire doit être reconnue dans ses missions d'émancipation et de formation des citoyen.nes afin de leur permettre d'exercer leur pouvoir d'agir, ce qui implique à la fois une meilleure reconnaissance et une réelle prise en compte de l'ensemble des intervenant.es comme des difficultés spécifiques rencontrées. Respect de l'indépendance des multiples organisations concernées et développement d'une politique publique de soutien sont indissociables et plus que jamais nécessaires. Il s'agit également de lui redonner un rôle dans la construction de la mixité sociale, particulièrement à travers les activités sociales, sportives, culturelles de plus en plus dévolues au secteur marchand.

L'avis n'a pu tout traiter et notamment la situation des salarié.es: emplois, salaires, temps et organisation du travail. Informations insuffisantes, difficultés à démêler ce qui relève du salariat, du bénévolat, du militantisme, de l'imbrication même de ces notions et des conséquences dans les diverses structures de l'éducation populaire. Une suite sur ce thème pourrait être envisagée à l'avenir. L'avis aurait également gagné à être plus audacieux sur le sujet de la gouvernance, de son rajeunissement, de sa féminisation en faisant des préconisations contraignantes.

Néanmoins, notre groupe se félicite de voir reprises deux préconisations auxquelles il est particulièrement attaché car elles concernent le travail :

- l'arrêt des propositions législatives de fiscalisation des activités sociales et culturelles en faveur des salarié.es, activités conduites par les CE/CSE. Cette mesure, que deux gouvernements successifs ont déjà tenté de mettre en place, pénaliserait les salarié.es les plus modestes ;

- la possibilité d'ouvrir des négociations dans le cadre des branches professionnelles afin de permettre aux salarié.es sans comités sociaux et économiques d'avoir accès aux activités sociales et culturelles comme c'est déjà le cas pour une partie des entreprises du spectacle vivant comme dans le champ de l'artisanat.